



## Demande d'avance sur un héritage

Par **aurore21\_old**, le **10/12/2007** à **15:36**

Bonjour,

Mon grand-père paternel est décédé il y a 4 ans, suite à son décès, ma grand-mère a hérité de tous ses biens.

Suite à cela, ma grand-mère a décidé de donner une partie de l'héritage à mon père qui est divorcé de ma mère mais n'a pas donné l'autre partie à la soeur de mon père pour raisons personnelles que je ne connais pas!

Aujourd'hui nous sommes 3 soeurs, nous voudrions récupérer 1 partie de notre héritage sachant que ma grand-mère est toujours vivante.

Peut-on en faire la demande?

Vers qui devons-nous en faire la demande?

Devons-nous prendre 1 avocat?

Merci

Par **Jurigaby**, le **11/12/2007** à **17:29**

Bonjour.

vous voulez récupérer une aptrie de l'héritage auprès de votre grand mère ou auprès de

votre père?

De toute façon, tant qu'ils sont vivants, vous n'avez droit à rien à proprement parler..Si votre père ceut claquer tout l'argent, c'est parfaitement son droit..

Par **aurore21\_old**, le **11/12/2007** à **17:45**

ah d'accord....!  
Merci